



RAPPORT ANNUEL RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2023

1 PRÉAMBULE

En vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) la MRC de L'Assomption doit produire un rapport annuel relativement à l'application du *Règlement numéro 177 relatif à la gestion contractuelle* de la MRC.

Afin de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC, ce rapport a pour but d'informer les citoyens sur l'application des mesures du règlement.

2 RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUEL

Le 23 février 2022, la MRC de L'Assomption a adopté son règlement 177 relativement à la gestion contractuelle, lequel est entré en vigueur le 1^{er} mars 2022.

Le règlement de la MRC de L'Assomption peut être consulté directement sur le site Internet.

Ce dernier ne fait l'objet d'aucune modification depuis son adoption.

3 ADJUDICATION DES CONTRATS

Le règlement relatif à la Gestion contractuelle prévoit que la MRC peut conclure des contrats de trois (3) différentes façons.

1. Contrat de gré à gré avec ou sans mise en concurrence
2. Contrat par appel d'offres sur invitation
3. Contrat par appel d'offres public (système électronique d'appel d'offres du Québec (SEAO))

Les contrats de moins de 25 000 \$ peuvent être octroyés de gré à gré sans mise en concurrence. Les contrats de 25 000 \$ et plus, mais inférieurs au seuil prévu par la loi, peuvent être octroyés de gré à gré avec ou sans mise en concurrence. Quant aux contrats supérieur au seuil prévu par la loi, ces derniers doivent être octroyés via le système électronique d'appel d'offres public (SEAO). Le seuil en 2023 était de 121 200 \$.

4 APPLICATION DES MESURES

Le Règlement sur la gestion contractuelle adopté par le conseil de la MRC de L'Assomption prévoit des mesures visant à :

- ◇ Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- ◇ Assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du Code de déontologie des lobbyistes;
- ◇ Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- ◇ Prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- ◇ Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du
- ◇ Processus de demande de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte;
- ◇ Encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- ◇ Favoriser la rotation des éventuels cocontractants.

5 PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du *Règlement de gestion contractuelle*.

6 LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS

6.1 Contrats par appels d'offres publics :

RÉSOLUTION	DESCRIPTION DU MANDAT	NOM DE LA FIRME	PRIX DU CONTRAT	MONTANT PAYÉ EN 2023
23-01-012	Mandat d'évaluation foncière – Paroisse de Saint-Sulpice	LBP évaluateurs agréés inc	314 284.31 \$	49 870.04 \$ Non-terminé au 31 décembre 2023
23-03-058	Barrage à L'Épiphanie – Octroi du mandat pour réalisation des travaux de modification de la structure	Lixm entrepreneur général inc	941 691.43 \$	806 517.40 \$ Non-terminé au 31 décembre 2023

RÉSOLUTION	DESCRIPTION DU MANDAT	NOM DE LA FIRME	PRIX DU CONTRAT	MONTANT PAYÉ EN 2023
23-06-125	Cours d'eau Cabane ronde – Branches 1, 4, 7, 8 et 9 – Travaux d'entretien	Alide Bergeron et fils Ltée	226 858.44 \$	158 008.07 \$ Terminé au 31 décembre 2023
23-08-149	Octroi du contrat de réalisation – Approbation du MTQ – Plan d'Intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)	Services EXP inc	149 467.50 \$	11 256.06 \$ Non-terminé au 31 décembre 2023
23-12-240	Assurances générales – Confirmation de l'octroi des couvertures biens, frais supplémentaires, bris de machines, pollution – dommages environnementaux et cyberrisques	BFL Canada inc	34 736.12 \$	Non-terminé au 31 décembre 2023. Aucun montant versé à cette date
23-12-241	Assurances générales – Confirmation de l'octroi des couvertures responsabilité civile générale, complémentaire (umbrella) et erreur et omission et responsabilité professionnelle et responsabilité des administrateurs et dirigeants	AON Parizeau inc	58 711.76 \$	Non-terminé au 31 décembre 2023. Aucun montant versé à cette date

6.2 Contrats de 25 000\$ et plus, mais inférieurs au seul prévu par la loi (121 200 \$) :

RÉSOLUTION	DESCRIPTION DU MANDAT	NOM DE LA FIRME	MODE DE SOLlicitATION	PRIX DU CONTRAT	MONTANT PAYÉ EN 2023
23-01-011	Auditeurs externes – Octroi du contrat pour 2023-2024	Gendron, Houle, Perreault CPA inc	Appels d'offres par invitation – 4 invitations	103 851.17 \$	32 974.83 \$ Non-terminé au 31 décembre 2023
23-01-013	Édifice Lafortune – Mandat en entretien	Jan pro	Par invitation – 5 invitations	67 109.71 \$	30 304.01 \$ Non-terminé au 31 décembre 2023

RÉSOLUTION	DESCRIPTION DU MANDAT	NOM DE LA FIRME	MODE DE SOLLICITATION	PRIX DU CONTRAT	MONTANT PAYÉ EN 2023
23-01-017	Accompagnement pour le service zéro déchet – Aide financière de Recyc-Québec	ConsulTerre	Gré à gré	42 242.00 \$	24 738.33 \$ Non-terminé au 31 décembre 2023
23-01-018	Campagne de communication sur la consommation responsable – Aide financière de Recyc-Québec	Bleu Forêt communication	Gré à gré	53 118.00 \$	50 930.53 \$ Non-terminé au 31 décembre 2023
23-03-060	Étude du potentiel et du type de prise en charge touristique dans la MRC – Fonds région et ruralité	Touriscope	Gré à gré	30 916.77 \$	30 916.77 \$ Terminé au 31 décembre 2023
23-05-097	Barrage à L'Épiphanie – Octroi du mandat de surveillance des travaux	WSP Canada inc	Gré à gré – Réf : 17-06-114 et 21-08-184	107 064.72 \$	40 321.45 \$ Non-terminé au 31 décembre 2023
23-05-098	Barrage à L'Épiphanie – Octroi du mandat en lien avec les autorisations ministérielles	WSP Canada inc	Gré à gré – Réf : 17-06-114 et 21-08-184	56 950.56 \$	Non-terminé au 31 décembre 2023. Aucun montant versé à cette date
23-05-100	Cours d'eau Fossé-du-Lac – Mandat pour réalisation des travaux d'entretien (Phase 2)	Les excavations G. Allard inc	Gré à gré	40 241.24 \$	Non-terminé au 31 décembre 2023. Aucun montant versé à cette date
23-06-118	Mandat d'accompagnement de la corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA) – Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)	CARA	Gré à gré	55 306.42 \$ Aide additionnel 92 537.50\$ directement à la CARA	16 591.93 \$ Terminé au 31 décembre 2023

RÉSOLUTION	DESCRIPTION DU MANDAT	NOM DE LA FIRME	MODE DE SOLLICITATION	PRIX DU CONTRAT	MONTANT PAYÉ EN 2023
23-10-193	Barrage à L'Épiphanie – Confection d'une passe migratoire à Anguilles	Lixm entrepreneur général inc	Gré à gré – Réf : 23-03-058	52 947.73 \$	47 809.70 \$ Non-terminé au 31 décembre 2023
23-10-194	Requalification de la sablière adjacente à la route 341 – Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI)	Espace Stratégies	Gré à gré	28 743.75 \$	2 719.16 \$ Non-terminé au 31 décembre 2023
23-10-195	Caractérisation des espaces industriels – Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI)	Groupe Altus Services-conseils	Gré à gré	33 917.62 \$	Non-terminé au 31 décembre 2023. Aucun montant versé à cette date
23-10-196	Élaboration d'un plan de revalorisation des espaces industriels – Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI)	BC2	Gré à gré	97 728.75 \$	12 704.74 \$ Non-terminé au 31 décembre 2023